

COMPTE RENDU DU 23 MAI 2020
CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présent : 11

Secrétaire de séance : Josette Rimet-Meille

Réunis exceptionnellement à la salle communale en séance à huis clos pour respecter les consignes des règles sanitaires liées au coronavirus : port du masque, distanciations physiques, les élus, issus du scrutin du 15 mars 2020 ont assisté à la première réunion du Conseil Municipal, en vue de procéder notamment à l'élection du Maire et des adjoints.

Election du Maire.

La présidente de séance, Mme Danielle Carrère, désignée selon les dispositions du code électoral, a procédé aux opérations pour l'élection du maire. Après la seule candidature de M Aimé Lambert, les élus, à bulletin secret, ont désigné dès le 1^{er} tout de l'élection M Aimé Lambert Maire de la commune de Bessins. Elu à l'unanimité des voix.

Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints.

Le nouveau maire reprenant le déroulement de la séance propose au conseil de maintenir à 3 le nombre d'adjoints. Comme pour les précédents mandats en collaboration avec le maire, les adjoints interviennent dans tous les domaines de la vie locale, vie intercommunale, vie scolaire et autres nombreuses participations dans le fonctionnement des associations, notamment pour les soins infirmiers et aides à domicile.

Après avoir proposé les candidatures successives de Mme Josette Rimet-Meille au poste de 1^{er} adjoint, de Mr Jean-Michel Toucher au poste de 2^{ème} adjoint et de M Claude Jourdan au poste de 3^{ème} adjoint, aucune autre candidature ne s'étant déclarée, le Maire, à bulletin secret, fait procéder à l'élection.

Ainsi, au premier tour ont été élus :

- 1^{er} adjoint : Mme Josette Rimet-Meille (10 voix)
- 2^{ème} adjoint : Mr Jean-Michel Toucher (11 voix)
- 3^{ème} adjoint : Mr Claude Jourdan (11 voix)

Indemnités de fonction du Maire

Les indemnités du maire sont fixées d'office par le code des collectivités territoriales en fonction de la population. Récemment le taux servant à déterminer le montant des indemnités a été porté de 17% à 25.5%.

Pour ne pas alourdir les dépenses de la commune, le maire demande à ne pas bénéficier de la majoration des indemnités prévues.

Ainsi les élus se prononcent, à la demande du maire, pour l'application du taux de 17% au lieu du taux de 25.5% fixé par la loi du 27 décembre 2019.

Vote à l'unanimité

Indemnités des adjoints

Même démarche pour les adjoints qui ne souhaitent pas bénéficier de la majoration de leurs indemnités prévues par les textes.

Ainsi, à l'unanimité, les élus se prononcent pour le maintien du taux de 6.6% (au lieu de 9.9%) servant au calcul des indemnités.

**COMPTE RENDU DU 23 MAI 2020
CONSEIL MUNICIPAL**

Délégations au Maire

Comme lors des précédents mandats, le conseil municipal autorise le maire à agir par délégation dans les différents domaines prévus par l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales (par exemple, signature de contrats d'assurances, de marchés, d'honoraires etc..).

Lecture de la chartre de l'Elu Local

Désignation des délégués titulaires et suppléants dans les commissions extérieures

Commissions extérieures		
Commissions	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SIS (Syndicat Intercommunal Scolaire)	Aimé LAMBERT	Jean Michel TOUCHER
	Josette RIMET-MEILLE	Claude JOURDAN
CAO (Commission d'appel d'Offres)	Sylvain DHERBASSY	Jean Michel TOUCHER
	Josette RIMET-MEILLE	André MOUNIER-VEHIER
	Claude JOURDAN	Virginie TERPANT
SIRCO (centre de soins de Chatte)		
	Olga GRILLOT	Aimé LAMBERT
	Josette RIMET-MEILLE	Claire JOUANNIN
TE38 (Territoire énergie de l'Isère)		
	Aimé LAMBERT	Jean Michel TOUCHER
Gestion bois et Forêt	Aimé LAMBERT	Sylvain DHERBASSY
	Claude JOURDAN	Claire JOUANNIN
	André MOUNIER-VEHIER	Josette RIMET-MEILLE
Défense		
	Sylvain DHERBASSY	Philippe BOUET
		Claude JOURDAN